Image not found or type unknown

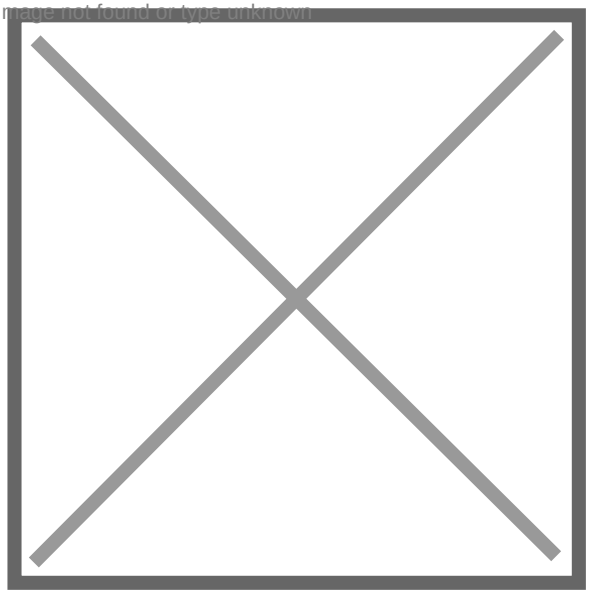

Bonjour, besoin de conseil ! merci d'avance !

Par **RVBGraph**, le **19/11/2008** à **20:29**

Bonjour,
Je me tourne vers vous car j'aurais besoin d'informations et me sent un peu perdu concernant une vente sur Ebay.
J'ai été vendeur d'un article, un livre ancien et d'occasion de 1888 environ, ce livre est un Jules Verne rare, ayant aproximativement une valeur minimum de 1500 euros s'il est en parfait état. Ayant des traces de son vécu, en particulier sur une partie appellée le "Dos", les collectionneurs experts m'ayant affirmés que cela lui faisait perdre 2/3 de sa valeur, je l'ai donc cédé à 653 euros à un acheteur aux enchères de Ebay. L'acheteur ne s'est jamais intéréssé au "dos" du livre, mais portant un intérêt particulier sur d'autres parties, il m'a demandé une photo. Je comptais donc lui expédié un lot de photos montrant toutes les faces du livre, y compris le "dos", pour qu'il puisse jugé de lui-même et de ses propres yeux de l'état général, et cela biensur avant qu'il ne conclue son achat. Je lui ai proposé de lui envoyer les photos, mais à ma grande surprise, et de plus étant un collectionneur très connaisseur, il a acheté le livre sans même voir ces photos ! J'en ai déduit qu'il savait ce qu'il voulait et ce qu'il faisait, je lui ai donc expédié son article.
A sa reception, il a constater les traces sur le "dos" et m'a proposé un arrangement amiable, je l'ai écouté, lui ai proposé à mon tour mon numero de tel pour qu'il m'appelle et que l'on puisse en discuter. Ce Monsieur ne m'a jamais appellé, si ce n'est peu être 1 fois comme il m'a dis, mais en tout cas je n'ai jamais trouvé traces d'appel de sa part !
Il ne souhaitait discuter apparament que par e-mail, j'ai pris quand même la peine de l'ecouter et lui répondre, jusqu'à ce qu'il m'impose une negociation maximum de 400 euros ou alors en me menaçant d'annuler la vente.
N'ayant toujours pas eu d'appel de sa part, j'ai attendu qu'il m'appelle pour que je lui explique aussi ma version des circonstances et aussi mon refus à ce prix, de plus j'avais bien précisé sur mon annonce "pas de retour" car c'etait un article d'occasion de valeur, je ne souhaitais donc pas que le livre circule par la poste indéfiniment s'il ne plaisait pas.

Suite en dessous ...

Par **RVBGraph**, le **19/11/2008** à **20:32**

Ce Monsieur m'a mis en litige sur Paypal, bloquant donc la somme gagnée par cette vente. La procedure est toujours en cours, mais je craint maintenant de perdre les gains acquis par le jugement de Paypal, qui depuis aujourd'hui sert de mediateur. Ce monsieur est, d'apres le peu de renseignement que j'ai, Psychiatre. Il n'a céssé de me harcelé sans jamais vraiment démontré une véritable envie d'arrangement amiable ! Il a une grande connaissance de la langue française, à la limite de la comprehension pour une personne comme moi, il joue sur les mots et me fait tourner en rond pour m'accabler de toutes erreurs au sujet de cette transaction. Je commence à me sentir à la limite de la dépréssion, car j'ai toujours été de bonne fois et j'étais pret à lui accordé un rabais de 15%. Il n'a jamais, pour ma part et suite aux echanges de messages que l'on a eu, démontré qu'il avais commis une erreur de ne pas me demander l'état de la partie qui le dérange maintenant ! J'ai surement été maladroit dans certaines façons de m'expliquer et a chaque fois il me retourne les fautes envers moi, me faisant passer pour un malhonnete ayant voulu lui cacher le defaut.
J'ai perdu 3 jours à rédiger des messages pour arranger et lui montrer que j'etais pret à l'ecouter, et surtout souhaitant m'expliquer de vive voix avec lui.
Je souhaiterais savoir quels sont les recours que je pourrais avoir face à cette personne si Paypal lui accorde le remboursement, car ayant perdu 3 jours, quelques moyens financiers, les autres clients potentiels, la situation est restée stérile.
Je suis aussi aujourd'hui dans un désarroi complet, car je pense qu'il a délibérement prémédité cette situation. Pour un connaisseur pourquoi n'a t'il pas, avant de conclure et de s'assurer de l'état, demander à voir ou questionné au sujet de cette fameuse partie qui est le "dos" du livre. J'avais qualifié ce livre de "Bon Etat Général", ce qui pour ma part est tout à fait vrai, seulement cette qualification restant très subjective à ces yeux, je pense qu'il aurait du me questionner précisément.
Voilà j'ai essayé de vous en dire le maximum, mais j'ai aussi nos preuves de communications et encore les photos en ma possession !
Je vous remercie d'avance si vous pouviez m'illuminer ou m'aider au sujet de ce litige qui me donne l'impression d'être victime d'abus de faiblesse ou d'escroquerie.
Je reste aussi à votre disposition si vous souhaitez plus d'informations.
Cordialement

Par **timati**, le **20/11/2008** à **11:00**

Bonjour,

Je me trompe peut-être mais il me semble que la charte d'ultilisation de ebay est claire sur le sujet: l'acheteur ne peut revenir sur son achat (et donc son paiement.)

Avez vous vu avec eux?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés